



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Dossier suivi par :
ICA Michel Even

☎ : 01 44 38 41 15
Fax : 01 40 65 99 98
☎ président : 01 44 38 45 16
☎ membre permanent : 01 44 38 41 15
☎ secrétariat : 01 44 38 41 16

www.shom.fr

Paris, le

N° DEF/SHOM/GCN/NP

NMR SITRAC :

Monsieur le @ de @
adresse

Objet : Grande commission nautique tenue à la mairie de Bormes-les-Mimosas, le jeudi 21 février 2002 .

P. jointe(s) : Original du procès verbal

-

Monsieur le @@,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le procès-verbal de la grande commission nautique qui s'est tenue à la mairie de Bormes-les-Mimosas le jeudi 21 février 2002 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement de port communal de Bormes-les-Mimosas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le @@, l'expression de mes salutations distinguées.

Le capitaine de vaisseau Jean-François Huberdeau
Président de la grande commission nautique

Destinataire :

COPIES

Copie(s) extérieure(s):

Copie(s) intérieure(s) :

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue à la mairie de Bormes-les-Mimosas
le jeudi 21 février 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté municipal n° 32/2002 du 8 février 2002 de la mairie de Bormes-les-Mimosas la grande commission nautique, saisie le 8 février 2002, s'est réunie le jeudi 21 février 2002 à la mairie de Bormes-les-Mimosas pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port communal de Bormes-les-Mimosas.

La commission était composée de :

M.	Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
Mme	Hélène Tonchia, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Pierre Mitton, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur départemental des affaires maritimes	Membre de droit
	Bruno Beauzon	Membre temporaire
	Philippe Hernandez	Membre temporaire
	Marc Herriot	Membre temporaire
	Marc Faudi	Membre temporaire
	Alain Pegliasco	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM.	Gastaud	Directeur du Yacht Club International de Bormes-les-Mimosas
	Reginaud	Président du Yacht Club International de Bormes-les-Mimosas
	Claude Sarlin	Adjoint au maire de Bormes-les-Mimosas
	Alain Bernard	Kiriacoulis
	Philippe d'Yvoire	Les Jours Heureux - location de voiliers
	Philippe Graglia	Pêcheur
	Alain Graglio	Pêcheur
	Yves Gennequin	Président de la SNSM du Lavandou
	Thierry Christien	Chef de la station - affaires maritimes du Lavandou
	Christian Lisot	Maître de port du Yacht Club International de Bormes-les-Mimosas

La visite du port communal de Bormes-les-Mimosas a été effectuée préalablement à la réunion par le président et les membres permanents et de droit, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par le directeur du YCIBM (Yacht Club International de Bormes-les-Mimosas, société anonyme concessionnaire du port).

Le président, après avoir remercié le maire de Bormes-les-Mimosas pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION DE L'OPERATION GENERALE

Il s'agit de réduire l'agitation dans le port communal de plaisance de Bormes-les-Mimosas par vents de nord nord-ouest à nord et par forts coups de vent d'est.

2. PRESENTATION DE L'EXTENSION DU PORT COMMUNAL DE BORMES-LES-MIMOSAS

La grande commission nautique n'est saisie que pour la partie du dossier qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes sur les travaux d'aménagement du port communal de Bormes-les-Mimosas.

En séance, le projet a été présenté par M. Réginaud directeur du YCIBM.

La planche en annexe présente le projet des travaux d'aménagement ainsi que l'état actuel du port.

L'aménagement a pour objectif la diminution de l'agitation dans le port au niveau des deux pontons situés au nord dans les conditions de vent les plus défavorables, à savoir les vents de nord nord-ouest à nord et les forts coups de vent d'est.

Sur le plan technique, elle nécessite notamment la réalisation des travaux suivants :

- la construction d'un quai vertical d'environ 30 m de long au nord du port ;
- la mise en place de deux rideaux de palplanches ou équivalents sous le ponton B avec remblai par du sable ;
- le prolongement du ponton B par un quai de 20 m et par un retour de 12 m.

L'accès au ponton B' se fait alors par une passe située entre le nouveau quai au nord et le retour situé à l'extrémité du ponton B au sud. La largeur prévue de cette passe est de 20 m

SYNTHESE DES DEBATS

Les débats ont porté sur l'étendue nécessaire aux manœuvres par mauvais temps pour accéder aux pontons B et B' par la passe située entre le nouveau quai et le ponton B et son retour.

Les marins pratiques ont insisté sur la nécessité d'améliorer la protection du port en raison des nombreux entrechoquements entre bateaux qui occasionnent de nombreux dégâts mineurs. Le concessionnaire précise qu'il est obligé de limiter le nombre de places offertes aux pontons B et B' afin d'éviter les chocs entre bateaux lors des périodes de forte agitation.

Il s'agit donc de trouver un compromis entre la protection qui nécessite la fermeture de la passe et les besoins de la navigation en terme d'espace de manœuvre, notamment pour les plus grands voiliers d'environ 15 m de long. Cet espace est jugé insuffisant dans l'état actuel du projet.

On peut regretter par ailleurs que l'étude d'agitation qui a été réalisée ne permette pas de juger de l'impact sur l'agitation d'une modification de la largeur de la passe ou de la longueur de la jetée. On notera d'ailleurs, que l'étude d'agitation a été réalisée avec une passe de 25 m de large et que l'ouverture proposée par le bureau d'étude n'est plus que de 20 m. M. Christian Lisot a indiqué à ce sujet qu'il n'a pas réussi à obtenir d'explications de la part du bureau d'étude.

Enfin, les membres ont indiqué que la nouvelle jetée se situait perpendiculairement à l'axe du chenal et pouvait présenter un danger pour la navigation de nuit si elle n'était pas correctement signalée par un feu.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 21 février 2002, à la mairie de Bormes-les-Mimosas, pour émettre un avis sur le projet d'amélioration du port communal de Bormes-les-Mimosas.

Elle exprime un avis favorable avec les réserves et recommandations suivantes.

Elle recommande de :

- raccourcir la jetée nord pour qu'elle n'ait que 20 m au lieu des 30 m prévus ;
- raccourcir à 15 m l'allongement prévu du ponton B pour garantir une passe de 25 m de large ;
- interdire le stationnement sur les nouveaux ouvrages à l'intérieur de la passe menant au port public ;
- baliser l'extrémité du nouveau quai par un feu et déplacer et/ou modifier le feu actuel du ponton B.

Le président
Jean-François Huberdeau

Les membres
Hélène Tonchia

Pierre Mitton

Bruno Beauzon

Philippe Hernandez

Marc Herriot

Marc Faudi

Alain Pegliasco

